

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux conséquences concrètes de la mise en œuvre des "hot spots".

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Suite à la multiplication des fusillades et autres agressions en lien avec la guerre de territoire que se livrent les gangs de trafiquants de drogue, le Ministre-Président bruxellois avait désigné 15 « hot spots » sur le territoire de la Région bruxelloise, dont 3 sur Anderlecht. Ceci devait s'accompagner d'ordonnances de police du Bourgmestre qui ont été confirmées lors du dernier Conseil communal. Les mesures de sécurité adoptées pour ces hotspots comprennent : l'interdiction de la vente et de la consommation d'alcool de 22h à 6h, l'autorisation de contrôles d'identité systématiques avec possibilité de fouille et de saisie d'objets dangereux ou destinés à faciliter la consommation de drogue, ainsi que la lutte contre le phénomène du « drive-in ».

Depuis lors, divers événements relayés ou non par la presse sont à déplorer et je me permets de demander au Collège de dresser un bilan des actions menées et des dispositions prises pour faire respecter les ordonnances de police du Bourgmestre. Certains citoyens évoquent, y compris dans les médias, leur scepticisme sur les réponses apportées jusqu'à présent et craignent qu'elles ne soient pas en mesure d'endiguer le problème de la prise en mains de territoires par les bandes criminelles. Quels résultats peuvent être présentés afin d'illustrer les initiatives des autorités à l'égard des trafics de drogue, des nuisances et des phénomènes d'insécurité qui les accompagnent ?

Outre les services de police, les services communaux sont-ils, et de quelle façon, partie prenante de cette tentative de restauration de l'ordre public ?

Par exemple quel rôle utile peut jouer une antenne « Lisa » au Peterbos, sachant que cet outil devait améliorer la sécurité autant que la cohésion sociale ? Outre les trois « hot spots », il n'aura échappé à personne que le trafic de drogue touche d'autres portions du territoire communal. Ainsi, un quartier comme celui d'Aumale connaît déjà la plupart (pour ne pas dire tous) des difficultés relevées dans les « hot spots ». Comment comptez-vous agir pour éviter que de nouveaux quartiers ne sombrent ?

En outre, on se souviendra qu'en février dernier, au nom de mon groupe – et répondant à l'appel à la mobilisation générale lancée par le Bourgmestre – il nous avait été dit que le Conseil communal serait en quelque sorte associé à l'effort collectif. Force est de constater que deux mois plus tard, cette question sécuritaire majeure est tenue très à distance de nos travaux. Doit-on se résigner à faire de ce Conseil, un spectateur passif d'un phénomène qui heurte pourtant de plein fouet les droits fondamentaux de nos concitoyens en même temps que leur qualité de vie ?

Monsieur le Bourgmestre-Président répond que le sujet est effectivement important et mobilise une grande partie des énergies, à la fois des autorités et des services. Quinze « hot spots » ont été définis par le Ministre-Président régional dans un arrêté de police. La stratégie mise en œuvre est de prendre des dispositions générales applicables, de manière équilibrées ou identiques, sur l'ensemble des « hot spots » identifiés en région bruxelloise et de laisser aux Bourgmestres la capacité d'intervenir de manière plus ciblées, en fonction des réalités des différents quartiers, car un quartier n'est pas un autre. Pour schématiser, prenons les deux « hot spots » situés à Anderlecht : le Peterbos est plutôt connu pour la vente de cocaïne, alors que Clemenceau est plutôt connu pour la vente de crack, avec un public plus en errance. Les outils pour appréhender ces deux réalités ne sont pas forcément les mêmes.

Les arrêtés du Bourgmestre cités dans l'interpellation sont d'application avant que « SAFE.BRUSSELS », l'organe coordonnant les politiques de sécurité à Bruxelles, ne fasse également le pas. Ils étaient déjà d'application car le Peterbos a été le « laboratoire » des dispositifs à mettre en place. Ces arrêtés ont d'ailleurs été salués par le Parquet ou la Commissaire générale aux Drogues parce que la problématique est spécifique à cet endroit-là, de par le phénomène de « drive-in » avec des personnes qui viennent vendre et acheter, depuis un peu partout en Belgique. La volonté est de pénaliser, au Peterbos, les acheteurs pour leur faire prendre conscience qu'en y achetant de la cocaïne ils financent des mafias participant elles-mêmes à l'ultra-violence que l'on connaît de plus en plus. Il faut sensibiliser financièrement les consommateurs quant à leur rôle dans le financement de ces mafias et des groupes criminels.

Dans d'autres quartiers, d'autres méthodes peuvent être utilisées car il y existe d'autres réalités. A Cureghem, il faut surtout travailler sur les commerces. Si la majorité de commerçants est honnête, une minorité est suspectée de participer à du blanchiment d'argent. Il y a donc là tout un travail à effectuer avec d'autres outils administratifs mis en œuvre.

Au niveau de la police, pour rappel, 2.400 arrestations sur la zone ont déjà été effectuées, dont 2.000 arrestations en 6 mois à Anderlecht. Il y a très clairement une volonté d'occuper le terrain, d'harcéler les dealers et de montrer que les forces de police sont présentes. Cela n'empêche qu'un travail relève de la police judiciaire mais sur lequel les autorités locales n'ont pas de prise. Il s'agit là d'un travail de plus longue haleine pour identifier les structures et les réseaux.

Monsieur le Bourgmestre-Président a rencontré à peu près tous les organes impliqués dans la lutte contre le trafic de drogue, y compris la directrice générale d'EUROPOL qui a fait une visite de terrain au Peterbos avec le Ministre de la Justice. Ce dernier a trouvé que l'approche multi-factorielle et multi-départementale des antennes de proximité « Lisa » était la bonne. L'antenne au Peterbos est provisoire mais ouvrira ses portes au cours des semaines à venir et un manager vient d'y être recruté. Une autre antenne sera prochainement ouverte à Cureghem.

Quant au partage des informations, il s'excuse que les autorités réunies n'ont pas encore pu tenir la réunion annoncée. Précédemment, on était dans la définition des périmètres et des outils. Maintenant qu'ils sont établis, Monsieur le Bourgmestre-

président propose aux Conseillers de se réunir prochainement en Commission pour leur expliquer plus en détails les mesures mises en œuvre.

G. VAN GOIDSENHOVEN n'est pas opposé à la pénalisation des acheteurs et souhaite obtenir les résultats de cette mesure. Il est vrai que le Peterbos connaît des épisodiquement des retours à la normale, il espère que cette fois cela dure plus longtemps. Si l'attention se porte sur le Peterbos, il ne faut pas oublier d'autres quartiers où les choses commencent aussi à mal tourner, comme Aumale.

Monsieur le Bourgmestre-Président ne possède pas le dernier chiffre relatif au nombre de procès-verbaux établis, mais il y en a eu beaucoup. Il ajoute qu'une ordonnance a été prise pour interdire l'accès du Peterbos aux personnes qui n'ont pas de lien avec le quartier. Cela permet notamment de pénaliser les acheteurs mais aussi de sécuriser les abords par des opérations de roulage couplées à des tests d'alcoolémie et de stupéfiants, ce qui est du ressort de la police de la route.

Concernant les autres quartiers, ils n'ont pas été définis comme des « hot spots ». Toutefois, il est clair qu'il s'agit de « zones d'attention » et la police est attentive aux signaux qui en proviennent.